

Compte-rendu
Conseil municipal du
mardi 27 juin 2017

Séance publique du mardi 27 juin 2017

L'an deux mille dix-sept et le mardi vingt-sept du mois de juin à dix-huit heures trente, s'est tenue une séance publique ordinaire du conseil municipal, dont il avait été opéré à la convocation de ses membres et à l'affichage public à la porte de l'Hôtel de Ville dès le vingt du mois de juin, Julie JEANJEAN étant élue secrétaire de séance.

Étaient présents : Alain VIDAL, Colette SUBIRATS, Bernard VIDAL, Claude BIBAL, Serge ALLIE, Ghislaine SABORIT, Nicole SEGUIER, Pascal MUSENGER, Céline MULET, André GENNA, Julie JEANJEAN (11 présents).

Excusé(s) ayant donné procuration : Hélène FORNER-PRUVOT à Colette SUBIRATS, Philippe FERRAGNE à Ghislaine SABORIT, David BLANCHARD à Serge ALLIE, Syndie MAURAN-BRACCHI à Alain VIDAL, Laurent GIBERT à Julie JEANJEAN (5 procurations)

Absent(s) : Thierry BONNAFE, Coralie MINARRO, Sabrina VICENS (3 absent)

Compte-rendu

Le procès verbal de la séance du 12 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations

I. **Camping municipal – Demandes de remboursement des arrhes versées (Délibération n° 2637)**

Le Conseil accorde le remboursement d'arrhes suite à l'annulation de quatre réservations.

Voté à l'unanimité

II. **Cession de la parcelle communale AZ9 (Délibération n° 2638)**

Comme suite à la délibération n°2602 du 07 décembre 2016, le Conseil autorise M. le Maire à réaliser les démarches permettant la cession de la parcelle de terre non cultivée cadastrée section AZ n°9 d'une contenance de 17493 m², située lieu-dit Les Près-Bas au profit de M. BARESCUT Jean-Philippe, moyennant 12 250€, suivant l'avis des Domaines.

Voté à l'unanimité

III. **Cession de la maison dite « Sabrié » - Mandat de vente (Délibération n° 2639)**

Le Conseil autorise le Maire à signer un mandat exclusif de vente au profit de l'Agence L'ADRESSE, Avocette immobilier, valant engagement pour la commune de vendre la maison dite « Sabrié » à tout acquéreur potentiel présenté par l'agence au prix de 151 200€ avec une marge d'appréciation de 20 %, suivant l'avis des Domaines.

Voté à l'unanimité

IV. **Banque Dupuy de Parseval – Renouvellement du bail commercial (Délibération n° 2640)**

Le Conseil approuve le renouvellement du bail commercial attribué à la Banque Dupuy de Parseval pour l'implantation d'un guichet automatique de banque.

Voté à l'unanimité

V. **Installation des Comités de quartier (Délibération n° 2641)**

Le Conseil procède à l'installation des comités de quartiers.

Voté à l'unanimité

VI. **Subvention au collège Olympe de Gouges (Délibération n° 2642)**

Le Conseil décide l'attribution d'une subvention de fonctionnement au collège de Loupian d'un montant de 1000€.

Voté à l'unanimité

VII. **Marché public - Approbation de la Convention Constitutive Générale de groupement de commandes publiques entre diverses communes et entités publiques du territoire de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau et la Communauté d'Agglomération du bassin de Thau – Autorisation de signature (Délibération n° 2643)**

Le Conseil autorise le Maire à signer ladite convention.

Voté à l'unanimité

VIII. **Établissement de la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2018 (Délibération n° 2644)**

Comme suite à l'arrêté préfectoral du 06 avril 2017 établissant la liste préparatoire des jurés d'assise pour l'année 2018, la commune de Loupian se voit attribuer 2 jurés sur les 867 qui composent la liste du département. Conformément aux instructions préfectorales, le nombre de noms à tirer au sort est égal au triple de celui fixé pour chaque commune. Il est donc procédé au tirage au sort de six noms d'après la liste électorale : Patrick ROUZIÈRE ; Stephan MISIASZEK ; Oriá SARROCA ; Sophia SABORIT ; Yann GABRIEL ; Christophe SCHWEIZER.

IX. **Programmation des travaux d'éclairage public 2017 – Modification (Délibération n° 2645)**

Le Conseil complète le programme des travaux en y intégrant le remplacement de deux lanternes rue des Lauriers.

Voté à l'unanimité

X. **Électrification – Renforcement du poste Cave (Délibération n° 2646)**

Le Conseil approuve le plan de financement prévisionnel et la demande de subvention pour de renforcement électrique du poste Cave (coût total de l'opération : 25 515,66 € ; participation communale : 6 023,62 €).

Voté à l'unanimité

XI. **Questions diverses**

1) Colette SUBIRATS informe l'assemblée de l'avancée du dossier relatif à la mise en place d'un point relais info jeunes (PRIJ) porté par le CCAS. Elle rappelle que la nécessité de ce service a été mise en évidence dans l'analyse des besoins sociaux.

André GENNA regrette que cette structure dont il reconnaît l'utilité, soit portée par le CCAS, il craint que cela nuise à l'attractivité du PRIJ.

Colette SUBIRATS répond que les PRIJ sont majoritairement portés par les C.C.A.S., avec le concours d'autres services (animation). Elle ajoute que le PRIJ sera mis en place dans le cadre d'un partenariat avec le PIJ de Frontignan et que des partenariats avec d'autres structures telles que la M.L.I. seront établis.

2) André GENNA se fait l'écho d'administrés demandant la suppression des deux STOP situés au carrefour du monument aux morts, certains d'entre eux ayant été verbalisés.

Alain VIDAL rappelle que ces panneaux STOP ont été implantés pour limiter la vitesse et pour signifier qu'il ne s'agit pas d'un giratoire.

**Délégation d'attributions à Monsieur le Maire
Compte-rendu des décisions prises**

Monsieur Alain VIDAL, Maire, expose que conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises en vertu de la délégation d'attributions consentie par la délibération n°2383 du 11 avril 2014, sont portées à la connaissance du Conseil Municipal :

Décision n°138 du 22 mai 2017 relative à la réalisation d'un contrat de prêt d'un montant de 200 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance du Languedoc-Roussillon pour le financement de travaux. Contrat émis aux conditions suivantes :

- durée : 180 mois ;
- périodicité des échéances : trimestrielle ;
- taux proportionnel : 1,66 %
- commission d'intervention : 300 €
- taux effectif global : 1,7 %
- taux de période : 0,4 %

Décision n°139 du 16 juin 2017 relative à l'actualisation de la régie de recettes « location des salles et du matériel municipal ». La régie autorise désormais la vente de cartes prépayées destinées à l'achat d'eau de la borne haut débit.

Décision n°140 du 16 juin 2017 relative au tarif des cartes prépayées pour la vente d'eau de la borne eau débit – Régie de recettes des « Location des salles et du matériel municipal ». Le tarif est fixé à 2€ le mètre cube. Le paiement se fera uniquement par chèque.

Décision n°141 du 14 juin 2017 relative au tarif du concert donné par le Choeur Universitaire de Montpellier le dimanche 02 juillet 2017 à l'église Sainte-Cécile. Le tarif est fixé à 5 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE DE CE PORTER A CONNAISSANCE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.

Le Maire,


Alain VIDAL.

